

INFO 468'CAVAIGNAC

« Non au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

1/ Le village de CAVAIGNAC devenu ABOU EL HASSAN à l'indépendance

Culminant à 193 mètres d'altitude ce village est situé à 56 kilomètres, au Nord-ouest, d'ORLEANSVILLE et à proximité de TENES (au Sud à une trentaine de kilomètres).



HISTOIRE

Vers le 8^e siècle av. J.-C., les Phéniciens fondent à Ténès un comptoir commercial et des échanges commerciaux apparaissent avec la population berbère.



Tombeau phénicien

Entre 875 et 882, la région est entre les mains du chef militaire Abou El Mouhajir Dinar, puis par les dynasties Rostemide, Maghraoua, Ziride, Almoravide, Almohade, Zianide, Mérinide.

En l'an 1302, les Andalous commencent la construction de Ténès el hadhar appelée plus tard *Vieux Ténès* par les colons français, et où se trouve la mosquée de Sidi Maiza (considérée comme la 3^e du pays et datant du début du 10^e siècle). Ténès devient alors une ville universitaire et certains géographes arabes tels qu'El Bekri (1068) ou Al Yaakubi viennent y travailler.

Présence turque 🇹🇷 1515-1830

Au début du 16^e siècle, les Espagnols sont chassés par les Turcs, à la tête desquels se trouve Khayr ad-Din Barberousse. La région reste ainsi sous domination turque jusqu'à la colonisation française.

Le Vieux Ténès (Tenez), dont les anciens remparts ne renferment que des masures en ruines, à très peu d'exceptions près, ainsi qu'une grande mosquée et la mosquée de Lalla Aziza est habité par quelques milliers de musulmans faisant le commerce des grains ou exerçant le métier de portefaix.



TENES: le moulin des gorges

Présence Française 🇫🇷 1830 - 1962

TENES fut occupée par le colonel CHANGARNIER le 22 décembre 1841 ; il abandonna la place n'y trouvant pas d'abris suffisants ni de ressources suffisantes pour sa cavalerie. En 1843 le maréchal BUGEAUD décide la création du port de TENES et le 28 avril 1843 il s'y rend pour donner ses directives et laisse le Colonel CAVAIGNAC avec ses tirailleurs.

Créé en 1880 près d'ORLEANSVILLE dans le département d'ALGER, arrondissement de TENES le village BENI-MADOUN reçoit en 1886 le nom de Cavaignac en hommage du Général de division de l'Armée d'Afrique, Gouverneur de l'Algérie. Qui était-il ?

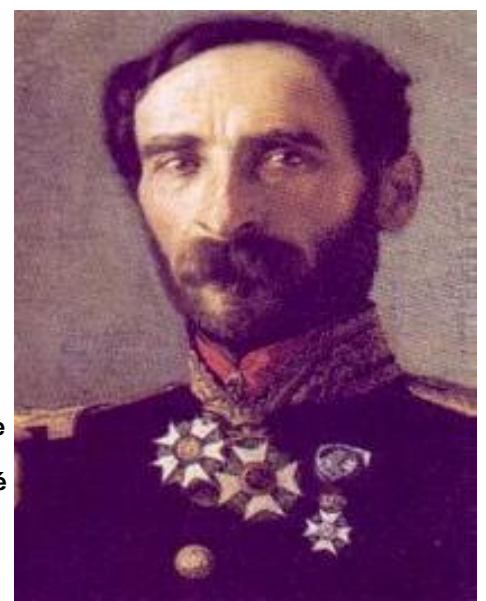
Louis, Eugène CAVAIGNAC

« *Je sacrifierais tout à la République, même mon honneur.* »

Ce mot que Cavaignac prononça un jour à la tribune dépeint le républicain intègre que fut ce fils de conventionnel régicide.

Né à Paris, le 15 octobre 1802, Louis-Eugène Cavaignac sort de Polytechnique. Lieutenant du génie, il combat en Grèce, à MOREE, en 1828, puis accueille favorablement la révolution de 1830. Il se rallie à Louis-Philippe, mais n'hésite pas à affirmer ses opinions républicaines, ce qui lui vaut une courte mise en disponibilité.

Rappelé en 1832, CAVAIGNAC est affecté en Algérie, un moyen commode pour les autorités d'éloigner un officier indésirable. Envoyé à Oran, le capitaine Cavaignac se voit confier par le général Clauzel, gouverneur général, la garnison très exposée du Méchouar, la citadelle de Tlemcen, après la prise de la ville le 13 janvier 1836. Relevé trois années plus tard, l'officier est nommé chef de bataillon. Ayant obtenu un



congé, Cavaignac est en France quand l'émir Abd el-Kader déclare le second Djihad et rompt avec la trêve prononcée en 1837 par le traité de la Tafna. Par la suite il s'y distingue vite par sa valeur militaire eu égard à ses activités militaires à Cherchell en 1840. Il remplace bientôt Lamoricière à la tête des zouaves 1841 et, jusqu'en 1848, participe aux opérations et à la colonisation. Il commande la province d'Oran quand éclate la révolution de 1848. Nommé général de division et gouverneur de l'Algérie en remplacement du duc d'Aumale, il refuse ensuite le ministère de la Guerre en raison de l'attitude démagogique du gouvernement provisoire.

Cependant, élu député à la Constituante, il accepte le portefeuille après l'émeute du 15 mai 1848.

Lors des journées de Juin, investi par l'Assemblée de l'autorité la plus large, il mate durement l'insurrection, qu'il a volontairement laissée se développer. Ayant « bien mérité de la patrie », il est alors nommé par l'Assemblée chef de l'exécutif, avec tous les pouvoirs et, de ce fait, endosse aux yeux de l'opinion la responsabilité de la sévère répression voulue par l'Assemblée, ainsi que de l'attitude non-interventionniste en faveur des mouvements révolutionnaires européens.

Aussi sa popularité, dans les milieux républicains, est-elle faible à la fin de 1848. À cette date, le renom de Louis-Napoléon Bonaparte l'emporte de loin dans le pays. Cavaignac ne recueille, le 10 Décembre, lors des élections à la présidence de la République, que 1 448 302 voix, face aux 5 434 226 du prince. Redevenu simple député, il siège parmi les républicains modérés. Il déplore le tour pris par l'expédition française à Rome, s'élève contre l'intervention du tsar en Hongrie, mais refuse de suivre les extrémistes qui veulent déclarer la guerre à la Russie.

Réélu quant à lui à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, Louis-Eugène Cavaignac est arrêté au moment du coup d'État du 2 décembre à son domicile, rue du Helder. Placé en détention à la prison parisienne de Mazas, il est emprisonné jusqu'au 29 du même mois au fort de Ham. Mis en retraite à sa demande, l'officier poursuit une carrière politique sous le Second Empire. Le 29 février 1852, puis le 22 juin 1857, il est élu député de Paris au Corps législatif. Cependant, comme nombre d'élus républicains, son refus de prêter serment de fidélité à l'Empire le fait considérer comme démissionnaire.

Dès lors, il vit retirer en province, en compagnie de son épouse, Melle Ollier, fille d'un financier, avec laquelle l'illustre officier s'est marié en 1852. Le couple aura un enfant, un garçon - futur ministre de la Guerre du cabinet Brisson en 1898 - prénommé Jacques Marie Eugène, qui naît l'année suivante.

Il meurt subitement le 28 octobre dans sa propriété d'Ourne, dans la Sarthe.



11
J. Geiser, phot. — Alger.

Le Chêne Cavaignac près de SEBDOU

Eugène CAVAIGNAC resta dix-huit mois à Orléansville (http://alger-roi.fr/Alger/orleansville/textes/orleansville_algerianiste107.htm)

Ce ne fut pas pour lui l'occasion de brillants faits d'armes, car sa position était plutôt celle d'un administrateur, d'un *colonisateur* devrait-on dire, si ce terme n'avait pas pris une connotation péjorative. Son frère Godefroy vint passer trois mois avec lui à la fin de 1843. Il eut beaucoup d'échange de courrier avec son illustre frère :

« Les Romains qui se connaissaient en choix des lieux avaient bâti une ville juste où nous sommes. Avant deux mois Orléansville aura un bon pont de 150 m sur le Chélif. Il y a déjà des routes carrossables...Eugène fait des merveilles tout en ménageant les populations [...]. Le pays est tranquille, les impôts se paient, la police s'exerce. Les travaux des troupes sont immenses : routes, aqueducs, ponts, constructions de toute espèce et ce sont des soldats qui restaurent la mosaïque de l'ancienne église chrétienne. Enfin il faut administrer les populations vaincues, ce qui est autrement malaisé que de les soumettre et de les contenir » [lettre à sa mère].



Pont du Chelif

Mais Eugène eut aussi à intervenir militairement. Le 14 juin 1844 :

« Nos insoumis ont des grottes séculaires, qu'on avait toujours négligées jusqu'à ce jour, parce qu'elles demandent un siège dans d'affreux et d'arides pays. J'ai fait ce siège et je les ai réduits. Je pense les avoir dégoûtés de l'usage des grottes. Je ne te parle pas des détails ; les détails de la guerre n'ont rien de bien reposant pour la pensée » [lettre à sa mère].

Ndlr : Nous connaissons la stigmatisation qui lui est portée, encore de nos jours, eu égard aux excès revendiqués lors de la conquête en Algérie. Il est cependant utile d'apporter un jugement objectif le concernant en essayant de comprendre la mentalité de l'époque sans référence aux idéaux humanistes de nos jours. Encore que le souvenir d'une décennie noire (1991-2001) liée à la dernière guerre civile algérienne a marqué profondément les esprits eu égard aux atrocités commises....

Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.mafhoum.com/press5/145S21.htm>

Un exemple : Non spécifique à l'Algérie. La répression de l'insurrection de JUIN 1848 à PARIS :

« La répression de l'insurrection ouvrière parisienne de Juin 1848 est d'abord conduite comme une opération de guerre, avec pour objectif le démantèlement des barricades érigées dans les rues de la moitié est de la capitale. Elle est dirigée par Eugène CAVAIGNAC, ministre de la Guerre, nommé chef du pouvoir exécutif le 24 juin quand l'état de siège est voté par l'Assemblée nationale. A la tête des troupes de ligne, des légions de la garde nationale fidèles au gouvernement, de détachements de gardes nationaux venus de province et de la garde mobile, CAVAIGNAC est maître de la situation au soir du 26 avec la prise des dernières barricades du faubourg Saint-Antoine.

Plusieurs milliers d'insurgés sont tués, soit au combat, soit exécutés sommairement lors de la prise des barricades

L'impératif de la "sûreté générale" : une justice d'exception

Avant même la fin de l'insurrection la question des modalités de la répression judiciaire a été posée. En vertu du décret mettant en état de siège la ville de Paris, Cavaignac avait arrêté le 26 que "Le pouvoir de constater tous crimes ou délits dans l'étendue de la ville de Paris, d'en rechercher et d'y faire punir les auteurs conformément aux lois, est délégué aux officiers de police judiciaire. Ce pouvoir sera exercé sous la direction de l'autorité militaire". Dans la foulée, il prend un arrêté ordonnant aux capitaines rapporteurs de commencer l'instruction "contre les auteurs de l'insurrection et de les traduire devant les conseils de guerre". Le même jour, à l'Assemblée nationale, un projet de décret - ayant fait l'objet d'échanges la veille, le 25 juin, entre son président Antoine Sénard et Cavaignac - sur la déportation outre-mer de "tout individu pris les armes à la main" est soumis à une commission. On semble alors se diriger vers une répression de droit commun, devant les juridictions existantes, conseils de guerre pour les "instigateurs" et "chefs" de l'insurrection, tribunaux criminels pour les insurgés pris les armes à la main, la déportation étant une peine politique inscrite dans le Code pénal... »

Extrait du site : http://tristan.u-bourgogne.fr/inculpés/WEB/1848_historique.htm

Le Village de CAVAIGNAC

Nous savons qu'il y a eu plusieurs périodes (5 au total) dans l'histoire de la colonisation. Nous vous les rappelons :

1^{ère} période : 1830 – 1840 **1^{er} essai** : L'arrêté du 27 septembre 1836 décide que l'on accordera gratuitement des lots d'une superficie moyenne de 4 hectares aux personnes qui s'engageront à les mettre en culture dans l'espace de trois années et à construire une maison sur un alignement donné. A la fin de 1839, l'on a ainsi concédé 2743 ha à 316 familles formant une population de 1580 individus, sur 27204 habitants qui constituent l'effectif total de la colonie. C'est la période du début.



Le palmier de CAVAIGNAC

2^{ème} période : Le Maréchal BUGEAUD et son système (1840 – 1851).

Fidèle à sa devise '*ense et aratro*', BUGEAUD fait consacrer, par l'arrêté di 18 avril 1841, le système de la concession gratuite des terres, dont malheureusement l'ordonnance centralisatrice du 21 juillet 1845 atténue les bons effets en imposant la sanction royale à tout acte de concession. En 1851, l'on a concédé 101 675 nouveaux hectares ; la population rurale compte 42 493 individus, sur une colonie de 131 283 européens. C'est une brillante période de peuplement.

3^{ème} période : Le Maréchal RANDON et son système (1851-1860).

Pour donner aux colons le crédit nécessaire à la mise en valeur de leurs concessions, RANDON fait signer le décret du 26 avril 1851, qui substitue à la simple promesse de propriété sous conditions un titre de propriété immédiate et transmissible, mais avec clauses résolutives. En 1860, l'on a concédé 251 556 nouveaux hectares, la population rurale s'élève à 86 538 individus. L'accroissement de population n'a donc pas été proportionnel aux surfaces concédées ; la spéculation sur les terres a entravé l'œuvre de peuplement.

4^{ème} période : Système de la vente des terres (1860-1871).

Au système des concessions gratuites, le décret du 25 juillet 1860 substitue le système de la vente des terres, que consacre le décret du 31 décembre 1864. Presque toutes les terres ainsi aliénées sont aussitôt revendues aux indigènes, si bien que 4 582 colons agricoles seulement s'établissent dans les centres créés pendant cette période ; en tenant compte du développement des villages antérieurement fondés, l'on constate en 1871 la présence en Algérie d'une population rurale de 118 747 individus.

5^{ème} période : Retour au régime de la concession (depuis 1871).

Le désir de fixer en Algérie les Alsaciens-Lorrains émigrés et la mise sous séquestre des biens des insurgés Kabyles provoquent le retour au régime de la concession. La loi du 21 juin 1871, le titre 2 du décret du 16 octobre 1871, les décrets du 16 octobre 1872, 15 juillet 1874 et 30 septembre 1878 s'inspirent de la loi américaine du "*HOMESTEAD*" ; ils établissent le principe de l'attribution gratuite sous condition de résidence (3 ou 5 ans). Ces concessions gratuites et la vente annuelle aux enchères d'un certain nombre de lots du domaine public ont considérablement augmenté le nombre de colons : 1^{er} janvier 1888, la population rurale comptait 207 615 cultivateurs européens. Un léger recul, il est vrai, s'est produit dans les dernières années ; les colons agricoles n'étaient plus, le 31 décembre 1895, que 199 870 ; à cette même date on dénombrait 3 254 724 cultivateurs indigènes.

Le centre de CAVAIGNAC est consécutif à cette cinquième phase puisque créé en 1880.



CAVAIGNAC : Café-Hôtel MONTARON

En effet la région du DAHRA, moins longtemps rebelle à la domination française que les deux Kabylies a été moins entamée, jusqu'ici, par la colonisation européenne. *Dahra* est un mot arabe signifiant « dos », en toponymie ce terme désigne un plateau étendu et de faible relief. En Afrique du Nord, une autre région située à l'Est du Maroc porte le même nom.



Cap TENES

Ci-fait que dans le DAHRA, quelques points voisins de la côte furent seuls colonisés jusqu'en 1871. Puis de TENES à ORLEANSVILLE, une route perçant le centre du Dahra fut jalonnée par la création, en 1877, de WARNIER, en 1878, des TROIS PALMIERS et 1880 pour le centre de CAVAIGNAC, avec 228 colons, recensés en 1888.



Les gorges de TENES

Ses habitants du *DAHRA* sont d'origine berbère, plus particulièrement zénètes, et descendent des Banou Ifren et des Maghraouas.

C'est en 1871 que le chemin de fer relia Oran à Alger ; le tronçon de Relizane à Affreville (176 km) avait été inauguré l'année précédente ; d'Affreville à Bou-Medfa, les 29 derniers kilomètres furent inaugurés le 1^{er} mai 1871 : là, donc, la voie ferrée avait devancé la colonisation.

Le 22 Août 1922 : de fortes secousses sismiques sont ressenties en Algérie dans la région de TENES et plus particulièrement au village de CAVAIGNAC, où la plupart des maisons ont été détruites ou lézardées.

Climat méditerranéen avec été chaud.



Mairie de Cavaignac – Maire Mr BAYLIE Amédée



Mairie de Cavaignac avec le 22^e RI

L'Arrondissement de TENES se composait de 15 localités :

CAVAIGNAC – CHASSERIAU – DUPLEIX – EL MARSA – FLATTERS – FRANCIS GARNIER – FROMENTIN – HANOTEAU – KHALLOUL – LA GUELTA – MONTENOTTE – PAUL ROBERT – POINTE ROUGE – RABELAIS - TENES –

L'ancien département d'ALGER fut divisé en quatre départements, suite à la réorganisation territoriale prescrite par le décret du 28 juin 1956, à savoir :



CAVAIGNAC : La plâtrière

- Le nouveau département d'ALGER, réduit aux deux arrondissements d'Alger et de Blida ;
- Le département d'ORLEANSVILLE, comprenant les arrondissements d'Orléansville, de Miliana ainsi que les deux nouveaux arrondissements de Ténès et de Teniet-el-Haad ;
- Le département de MEDEA, comprenant les arrondissements de Médéa, de Boghari et d'Aumale ;

- Le département de TIZI-OUZOU, comprenant les arrondissements de Fort-National, de Tizi-Ouzou, de Bouira et de Bordj-Menaïel ;



CAVAIGNAC : Maison HERZOG (photo de 1987)

Paul BOUCHERAT débute sa carrière d'instituteur en 1936 à Cavaignac, puis à Montebello avant d'être mobilisé en mars 1939 et de rejoindre la Métropole pour participer aux combats de la "Campagne de France".



Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.bouzarea.org/boucherat.htm>

MONUMENT AUX MORTS

■ Le relevé n°54419 mentionne **21 noms de soldats** "Mort pour la France" au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

AMROUCHE Mohamed (Mort en 1916) – BELKORCHI Abdallah (1916) – BELKROUKRA Mohamed (1914) - BEN YOUSSEF Abdelkader (1917) – BOUALI Ben Yahia (1917) – BOUBEKEUR Ziam (1917) – CHERFI Abdallah (1916) – ELAROUI Mohamed (1916) – EMBARECK Mohamed (1918) – FEKRACHE Miloud (1914) – GALAUP Louis (1918) – GHELLAMELA Hamza (1916) – LIAU Boubekeur (1917) – RACHED Mohammed (1916) – RAUD Clément (1914) – RIGOLOT Louis (1918) – SAHRAOUI Abdelkader (1916) - SAHRAOUI Ahmed (1918) – SALAH Mohamed (1916) – SALHI Abdelkader (1918) – SENTENAC Jean Thomas (1914) -

Nous aurons également une pensée pour :

-BARTEL Honoré, assassiné par le FLN, le 26 avril 1956

-RAZI François, assassiné par le FLN, le 10 septembre 1957 

Et aussi pour le Sergent VERLEY tué le 8 juin 1957 près de CHASSERIAU.



SYNTHESE réalisée grâce aux sites ci-dessous :

ET si vous souhaitez en savoir plus sur CAVAINAC, cliquez SVP, au choix, sur l'un de ces liens :

<http://encyclopedie-afn.org/Cavaignac - Ville>

http://alger-roi.fr/Alger/villages/pages_liees/fghij/fromentin_pn107.htm

<http://www.tenes.info/galerie/ENVIRONS>

<http://tenes.info/expliq2.php?cible=journal>

<http://www.22eme-ri-tenes-1956-1962.com/article-j-ai-servi-au-2eme-bataillon-du-22eme-r-i-107995472.html>

<http://www.22eme-ri-tenes-1956-1962.com/article-25342634.html>

<http://www.souvenirfrancais-issy.com/categorie-10306015.html>

https://www.youtube.com/watch?v=CZQuv_vvVw

2/ LES CONTRADICTIONS NORD AFRICAINES

(Auteur Robert BORDAZ - document datant de 1947)

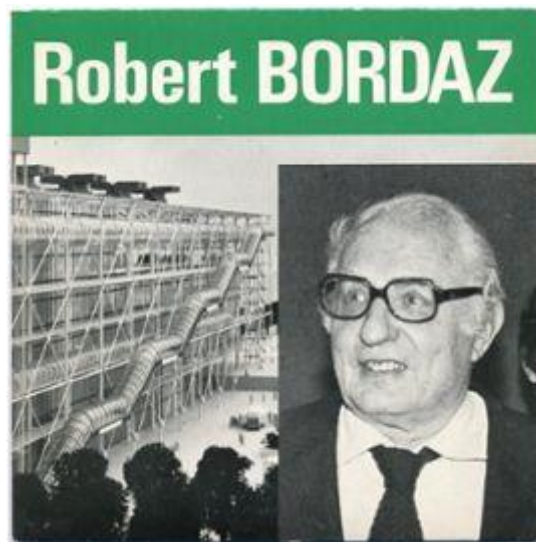
.Episode 1 - Les contradictions (**sujet diffusé dans l'INFO 467**),

.Episode 2 - Les solutions de l'Union Française – L'IRRIGATION

L'extension des surfaces irriguées, l'industrialisation, grâce à un équipement moderne en rapport avec les besoins du pays, telle est l'œuvre résolument entreprise par la France depuis ces dernières années, qui contrastent avec la période d'hésitations, de tâtonnements, caractérisant les années précédant immédiatement la guerre.

2/ L'IRRIGATION –

La 1^{ère} solution aux contradictions algériennes est *l'extension des surfaces irriguées*. La pratique des cultures irriguées est traditionnelle en Afrique du Nord, mais il convient de l'intensifier surtout au Maroc.



http://fr.wikipedia.org/wiki/Robert_Bordaz

Source : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342x_1947_num_12_6_5517

Les difficultés ne sont pas les mêmes en Tunisie ou en Algérie et au Maroc. Les oueds algériens ont de très profondes irrégularités, non seulement en débit instantané, mais en débit annuel. On a observé, pendant la période de construction du barrage du GHRIB sur le CHELIF, qui a un bassin versant de 23 000 Km² et un débit moyen annuel de 120 000 000 de m³, des débits annuels inférieurs à 20 000 000 de m³ et supérieurs à 500 000 000 de m³, soit une proportion de 1 à 25, avec des débits instantanés variant de quelques litres seconde à 1 800 m³/sec.



Algérie : Barrage du GHRIB

Le barrage de PERREGAUX, entre ORAN et MASCARA, a été emporté au cours de l'hiver 1927-1928, lors d'une crue de 5 000 m³, alors que, pendant cinquante ans, on n'avait pas observé plus de 300 m³/sec.



PERREGAUX : Barrage du FERGOU

Au Maroc, au contraire, la hauteur et l'étendue des massifs montagneux, qui constituent un véritable château d'eau, l'abondance des précipitations donnent une véritable richesse en eau courante et en eau souterraine. Il y a bien en hiver des crues importantes et brusques, en été des maigres prononcés, mais la fonte des neiges contribue à maintenir jusqu'au début de l'été les torrents de l'Atlas et limite ainsi les variations du débit total annuel. La configuration géologique du Maroc permet, d'autre part, d'obtenir de très grandes accumulations d'eau.

Les dépenses à entreprendre sont lourdes. En Algérie, pour y faire face sans surcharger à l'excès le budget du gouvernement, la loi appelée *Loi MARTIN*, du nom de son auteur, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et, à l'époque, directeur des Services Hydrauliques d'Algérie, prévoit qu'en compensation de l'enrichissement obtenu par les travaux d'irrigation une partie des terres sera reprise aux anciens propriétaires et de nouveaux colons appelés à les cultiver.

L'irrigation favorisera, outre l'augmentation du rendement et de la superficie des cultures traditionnelles, la croissance rapide de l'*arboriculture fruitière* et des *primeurs*.

L'olivier est l'arbre le plus anciennement cultivé dans ces régions. A l'époque romaine, et grâce à des travaux considérables d'irrigation, si l'on en juge par les ruines laissées par les Romains, d'immenses forêts d'oliviers recouvraient la Tunisie et ont assuré la subsistance d'une nombreuse population.

Les Français ont repris la même tâche. Et l'olivier constitue déjà une grande richesse en Tunisie. La forêt d'oliviers de SFAX, notamment, compte parmi les plus vastes du monde : « 6 millions d'arbres, forêt aux admirables lignes régulières, la fameuse "mer d'oliviers" là où, il y a un demi-siècle, n'existait qu'un désert ».



Tunisie : Plaine de l'ENFIDA – les oliviers

Le nombre des oliviers en Tunisie s'élève actuellement à 19 millions. La Tunisie est encore bien loin de l'Espagne, avec ses 200 millions d'arbres, et de l'Italie (160 millions). Mais c'est un immense progrès, si l'on tient compte du fait qu'en 50 ans le nombre des oliviers dans la région de SFAX, presque nul au début de la colonisation française, est passé à 6 millions. On a généralisé en la circonstance un système déjà ancien : le contrat de *N'GAHRACA*, qui permet l'association entre Musulmans et capitaux européens.

Les Européens confient aux Musulmans un lot de terre en leur accordent les avances nécessaires pour l'exploitation. Au bout de 15 ans, lorsque l'ensemble du lot est arrivé à une fructification moyenne, il en est procédé au partage. Partage par moitié entre l'Européen et le Tunisien.

En Algérie et au Maroc, qui ne sont pas aussi avancés, il convient d'étendre aussi la culture de l'olivier. Les débouchés de l'huile d'olive, dont la production montait déjà à 800 000 quintaux en 1939, seront aisément assurés, au moment où le monde souffre de l'insuffisance de matières grasses.



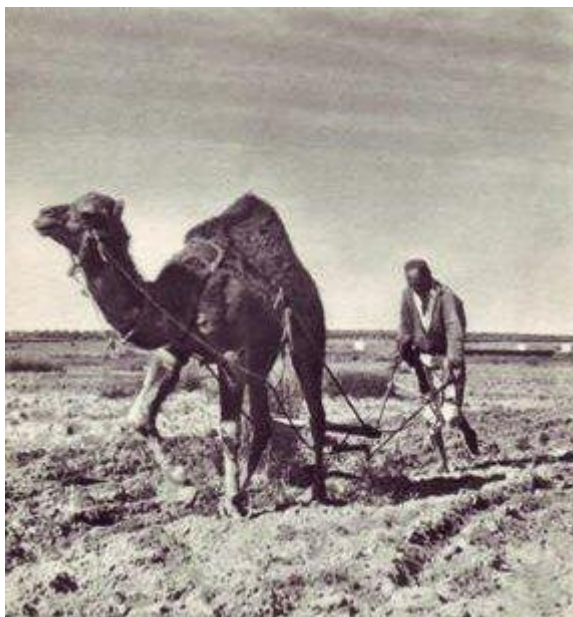
Les cultures fruitières peuvent aussi se développer, notamment celle des *agrumes*. Depuis plusieurs années, en Algérie et surtout au Maroc, la production des agrumes augmente. Dans la région du *GHARB* et de *MARRAKECH* croissent les orangers, les cédrats, les pamplemousses, les mandariniers ; ajoutons que la production actuelle est encore insignifiante par

rapport au montant qu'elle pourrait atteindre demain. En Tunisie, la région du *CAP BON* et du *SAHEL* peuvent à l'avenir recéler un grand nombre d'espèces.

Il en est de même pour les primeurs, d'un placement facile, puisque l'Afrique du Nord les écoulait à d'autres époques que l'Europe septentrionale.

Développer les cultures industrielles présenterait un grand intérêt ; notamment celle du coton en Algérie, au Maroc, en Tunisie. Une culture même limitée, du coton au Maroc permettrait de faire face à une part notable des besoins métropolitains. Si l'on ajoute à ces nouveaux produits les peuplements végétaux naturels, tels le liège et l'alfa en pleine croissance, on voit que les ressources agricoles de l'Afrique du Nord deviendraient plus variées qu'il y a quelques années. La production agricole ne serait plus aussi sujette aux fluctuations de la conjoncture. La loi des grands nombres jouant, les sources de richesses de l'Afrique du Nord permettraient un ravitaillement régulier d'une population plus abondante.

D'autres progrès sont possibles grâce à une éducation de la main-d'œuvre : dans les régions aux vastes étendues, la *motorisation* améliorerait les rendements. Il conviendrait d'introduire en Afrique du Nord les tracteurs et les machines agricoles.



Enfin, pour améliorer d'avantage le standard de vie des populations, on envisage maintenant « *d'industrialiser* » l'Afrique du Nord.

A suivre épisode 3 : L' INDUSTRIALISATION

3/ L'EVOLUTION de l'Economie Algérienne – 4^{ème} Episode - Auteur : Robert TINTHOIN



L'auteur Robert TINTHOIN (1904/1993) – Voir site : <http://destins.notrejournal.info/Robert-TINTHOIN>

- Episode 1 = Les Problèmes (sujet diffusé dans INFO 465),
- Episode 2 = Mise en valeur des terrains irrigués (sujet diffusé INFO 466),
- Episode 3 = Les transports et les courants d'échange (sujet diffusé INFO 467)
- EPISODE 4 : -

L'INDUSTRIALISATION :

Au lieu d'exporter des matières brutes, l'Algérie tend à s'assurer le bénéfice de la transformation, au moins au premier stade de la fabrication du produit demi-ouvré. Cette valorisation profite à la balance commerciale ; une partie de la main d'œuvre disponible est susceptible d'être employée avec des salaires insuffisants pour relever le niveau de vie. On ajoute que la France aurait sans doute avantage à placer ses capitaux en Algérie plutôt que dans les pays étrangers, afin que l'industrialisation algérienne puisse abaisser les prix de revient en économisant le fret aller et retour Métropole – Algérie. On peut envisager de ce point de vue la création de l'industrie sucrière, à partir de la culture de la betterave à sucre dans les périmètres irrigables ; la métallurgie utilisant les minerais locaux ; l'industrie textile, traitant la cellulose extraite de l'alfa et du palmier-nain. Initiatives posant un problème de main-d'œuvre spécialisée, à résoudre par le développement de l'enseignement professionnel.

L'industrialisation entraînerait certainement un afflux de population vers les villes en accélérant le dépeuplement des campagnes et en créant un prolétariat urbain, mais concourrait aussi à l'assimilation des indigènes. Cette politique, obligée à une lente prudence, ne pourrait être qu'une œuvre de longue haleine, mûrement étudiée.

-LA QUESTION INDIGENE :

Il faut bien noter que la population musulmane algérienne est susceptible d'une augmentation annuelle de 150.000 individus. A cette population, dont les rangs s'épaississent si rapidement nous devons assurer non seulement la défense sanitaire, mais la nourriture indispensable et un habitat convenable ; problème particulièrement délicat dans un pays où la densité rurale rapportée à la superficie du sol arable est de 75 au Km², alors que les moyens de vie sont limités. Le lait de brebis ou de chèvre mis à part, avec les céréales, la base de l'alimentation de l'indigène, formée par les olives et les figues, ne correspond qu'à la moitié de la ration nécessaire. La récolte des céréales est restée stationnaire, tandis que la population augmentait. On a calculé que, pour maintenir seulement le niveau de vie actuel, il faudrait une production accrue annuellement de 60.000 qx pour le blé, 80.000 pour l'orge, 80.000 pour les olives, 90.000 pour les figues, et un accroissement du cheptel de 90.000 ovins et 60.000 bovins.

Devant l'urgence du problème, l'administration a pensé avec juste raison que la terre, capital essentiel et moyen de vivre du fellah, devait être l'unique objet de son attention. L'œuvre si belle et si intelligente, commencée depuis quatre ans, n'a encore donné que des résultats imparfaits, car une telle politique, généreuse et hardie, exige la continuité de dix ou quinze années d'efforts, d'expérience et de correctifs.

Le but à atteindre est double : défendre le paysannat indigène actuel, le développer et améliorer sa production. Noter que l'Algérie compte 550 000 petits propriétaires indigènes, 700 000 *khammès*, 55 000 petits fermiers et 450.000 ouvriers agricoles, **vivant sur 9 millions d'hectares, dont 300 000 seulement francisés**. Des difficultés spéciales résultent du statut personnel et du morcellement des propriétés, qui doivent souvent nourrir, outre la famille nombreuse du propriétaire, celle du *khammès*.

Les ouvriers agricoles ont vu indirectement leur sort s'améliorer par la colonisation, grâce à la création d'une masse de salaires d'environ 800 millions de francs, dans laquelle le petit fellah trouve des ressources supplémentaires au cours des travaux saisonniers. Leur situation est encore favorisée par la fixation préfectorale d'un barème de salaires minima par zone de culture et nature de culture.



Sous l'influence des conditions économiques nouvelles, nées de la colonisation européenne officielle et privée, le 'KHAMESSAT', mode ancestral de mise en valeur agricole indigène, disparaît peu à peu. Ce n'est pas un mal, car ce contrat finit à l'usage par aliéner la liberté du propriétaire indigène débiteur et oblige le fellah à vendre sa récolte à bas prix pour faire face à ses obligations.

Pour défendre le paysannat indigène contre son imprévoyance qui le livre à ses créanciers, l'accule à l'hypothèque et à la vente, l'administration a voulu substituer à l'usure la *Société Indigène de Prévoyance*, simple institution de charité au début, qui est devenue une coopérative de culture du blé et un établissement de crédit, possédant docks, magasins et centres de stockage pour le ravitaillement. Cette forme évoluée des anciens silos familiaux ou collectifs vise au désendettement des cultivateurs indigènes par le développement du crédit agricole. La majorité des fellahs étant obérés par un arriéré d'impôt et de dettes d'origine usuraire, les sociétés indigènes de prévoyance ont consolidé tout le passif par des avances consenties aux débiteurs moyennant un intérêt minime de 5 % et remises directement aux créanciers après abattement de 25 à 50 % de la créance. Soit de cette façon, soit selon la procédure du droit commun ou de modalités plus souples en faveur des indigènes sans titres de propriétés susceptibles de fournir une garantie hypothécaire, une dette usuraire de 246 millions de francs a été consolidée au profit de 27 300 fellahs. Actuellement, 90 % des emprunts se sont exécutés et 82 % des annuités ont été versées.

D'autre part, l'expérience a prouvé (les prêts de secours en période de misère étant mis à part) qu'il est préférable de pratiquer une politique de crédit à court terme sous forme de primes d'encouragement au progrès, prêts en nature de semences sélectionnées, primes aux labours profonds, vente à crédit ou louage d'instruments remboursables sur la récolte prochaine. L'amélioration des méthodes agricoles des fellahs doit augmenter leurs ressources vitales dans le cadre de l'économie régionale. Il ne s'agit pas d'introduire brutalement des nouveautés capables de troubler dangereusement un état qui, tout en étant peu évolué, est malgré tout adapté « à la terre ingrate, à la pluviosité capricieuse, à la rareté des capitaux ». Les indigènes pratiquent des types variés d'association, la *Mouzaraâ* (Société pour labours), la *Mousaqa* (Société en commandite arboricole), la *Mougharsa* (bail comptant), le *Bel-fard* (Société de labour au bœuf), la *Khedia*, la *Cherha-bel-nous* et l'*Asedheref Kabyle* (contrats divers terrain-cheptel), la *Société d'élevage* (troupeau, abeilles, basse-cour), la *Touiza* (coopération occasionnelle pour les travaux agricoles).

Pour la céréaliculture, base essentielle de la production algérienne, on vise à en doubler ou tripler le rendement par un meilleur travail du sol, l'emploi de meilleures semences et d'engrais. Les labours constituent la première condition de fertilité en ameublissant le sol pour augmenter ses réserves aquifères. Les meilleurs fellahs, sous la surveillance de maîtres-laboureurs, reçoivent le matériel et le cheptel acquis à l'aide d'avances, qui sont remboursables du fonds commun des sociétés indigènes de prévoyance et donnent lieu à une légère redevance payable à la récolte. L'administration a alloué, dans les communes mixtes, des terres domaniales, qui ont été transformées en centres professionnels ruraux (quatre en 1938), défoncées à forfait et louées à des groupes familiaux dotés du cheptel et du matériel nécessaires par des prêts remboursables à la récolte, toujours consentis par l'intermédiaire des sociétés indigènes de prévoyance.

Les prêts de semences sélectionnées seront récupérés sur la récolte suivante. Pour les engrais, dont l'emploi est délicat et les résultats difficiles à contrôler, les avances très réduites, seront en nature et en liaison avec l'exemple des champs de démonstration.



Cité Sainte Corine. Vue d'ensemble d'un groupement. Source : Chantiers nord-africains mars 1936, p. 105.

Pour l'arboriculture indigène, fondée surtout sur l'olivier et le figuier et pratiquée dans les régions à population dense, évoluée, stable et attachée au sol, l'administration a créé des pépinières régionales de plants sélectionnés, payables à leur mise à fruit et distribués encore par les sociétés de prévoyance, qui fournissent également des avances remboursables pour la plantation, mais par petites sommes. Ces prêts à longs termes se justifient parce qu'en somme ce sont des primes à la plantation.

L'amélioration et, par voie de conséquence, la revalorisation des produits sont assurées par des ateliers de séchage de figes dans les régions productrices ; on peut leur allouer des crédits collectifs. Huit ateliers de ce genre ont fonctionné en 1938 et donné toute satisfaction.

Pour l'élevage, seule richesse possible des steppes semi-arides, l'administration a lutté contre la nature en créant des points d'eau et en aménageant des abris pour le bétail. Elle possède, en outre, des moyens d'action qui échappent aux entreprises privées et en particulier aux banques. Elle dispose d'une autorité permettant la prise en gage du troupeau. Les formules employées sont le bail à cheptel, la vente à crédit, l'association, l'indigène devenant propriétaire du troupeau après plusieurs années. Contre l'inexpérience du pasteur indigène, l'administration favorise la création de petits troupeaux familiaux, ou de troupeaux transhumants surveillés par des chefs d'équipes, ou de troupeaux modèles. Les uns et les autres sont constitués

par des prêts remboursables aux sociétés de prévoyance. Des essais ont été tentés pour les ovins dans quatre communes mixtes et pour les bovins dans une autre.

Pour les cultures irriguées, un essai va être tenté dans le nouveau périmètre irrigable de la plaine de MARNIA, sur, 1 000 hectares de terrains communaux. Après préparation des terres, on installe des locataires indigènes sur de petites propriétés familiales de 5 ha, équipées par l'administration, moyennant obligation de suivre un programme de cultures et de livrer les produits à l'administration. Celle-ci en assurera la vente et laissera à l'occupant le bénéfice réalisé, après remboursement graduel des frais d'établissement.

Cet immense effort a été complété par un programme plus modeste d'habitat indigène. Les réalisations, relativement faciles dans les centres urbains, se sont heurtées dans les centres ruraux aux habitudes ancestrales. En 1938, vingt cités communales possédaient plus de 1 100 logements de journaliers indigènes. Un village pour artisans, commerçants et fellahs est en construction dans le douar AOUISSET de la commune mixte de TIARET. Par contre, dans la région d'OUM-EL-BOUAGHI, nouveau centre professionnel rural, on a adopté une formule plus simple : petites fermes familiales isolées sur chacun des lots destinés aux fellahs. On a essayé, en outre, d'amener l'indigène semi-nomade de la lisière septentrionale des Hauts Plateaux à abandonner sa tente peu confortable pour une maison en pierres. C'est tenter d'engager le paysan à se fixer au sol qu'il cultive.

L'artisanat féminin, surtout rural, a été encouragé par l'organisation de l'apprentissage dans des établissements spécialisés, par des avances remboursables de matières premières, par l'achat des produits fabriqués qui sont vendus à l'extérieur par les soins d'un centre de travail (par exemple, le centre communal de tissage du Djebel AMOUR créé en 1938).



L'artisanat masculin et féminin urbain, comme les industries indigènes du cuir, du tissu et du tapis de TLEMCEN, est en régression par suite de la mévente locale des produits traditionnels, devant la concurrence des produits similaires européens à meilleur marché et l'adoption par l'indigène des modes européennes. Cependant, l'artisanat est un facteur de stabilité politique, d'art et de technique individuelle et à besoin d'être encouragé. Des sociétés artisanales, modelées sur les sociétés de prévoyance agricoles, essaient de soutenir les petites industries autochtones en les amenant à une technique modernisée, encouragée par le crédit, le warrantage et l'organisation des ventes.

Ainsi une méthode faite de souplesse, d'adaptation aux conditions locales du climat, de sol, de main-d'œuvre, a fait de la société de prévoyance élargie le support du crédit aux cultivateurs, aux éleveurs, aux artisans ruraux ou citadins indigènes. L'avenir jugera des résultats de ces tentatives intéressantes, diverses et hardies, souvent inspirées des expériences du Maroc, qui essaient d'éviter les pièges de la théorie pour s'adapter aux fluctuations constantes des faits et des réactions du milieu humain contre toutes les nouveautés mal étudiées ou d'application trop brutale.

A suivre ; **Episode 5 : L'économie de guerre**



Une vue de Cavaignac

4/ Sénateur GERENTE Paul

Né le 29 juillet 1851 à Paris et décédé le 5 juillet 1913.
Sénateur d'Alger de 1894 à 1912.



Biographie :

Passionné de politique, Paul GERENTE faisait partie de la jeunesse universitaire républicaine qui s'agitait à la fin de l'Empire. Il faisait alors son droit. En août 1870, il s'engagea pour la durée de la guerre. En 1871, au Quartier latin, il fonde le « Comité de la jeunesse des écoles » dont il est secrétaire général, et en 1873 il concourt très activement à l'élection de Barodet.

Il entreprend alors des études de médecine qu'il réussit brillamment : en 1879, il est reçu premier comme interne dans les asiles d'aliénés, et en 1883 il remporte le prix Esquirol (médaille d'or). Une médaille de bronze de la faculté récompense sa thèse sur Le délire chronique.

En 1882, le département d'Alger demande à l'administration de lui envoyer un médecin pour diriger un asile à créer. Paul GERENTE voit là la possibilité de s'imposer et, désigné pour cette mission de 1883 à 1887, il se fixe à Alger où il est élu, en septembre 1892, conseiller général du département (circonscription de Mustapha-EI-Biar).

Le 7 janvier 1894, il est élu sénateur d'Alger en remplacement de M. Mauguin, par 153 voix à 108 pour son concurrent M. Gobel (au premier tour, les chiffres respectifs étaient de 142 et 102). Dans sa circulaire électorale, M. GERENTE réclame pour l'Algérie une plus grande autonomie ; il signale l'urgence de combattre avec efficacité les tendances arabophiles avant qu'elles aient eu le temps de prendre corps en France et dans le Parlement ; il demande pour l'Algérie « une politique d'intérêt général et non plus une mesquine, une jalouse exploitation de coterie, persécutant les uns, favorisant exclusivement certaines créatures ; une politique de liberté et de protection pour tous nos colons, de ferme justice pour les indigènes ».

Sitôt élu, il défend cette politique lors de la discussion sur l'Algérie, en mars 1894. Inscrit à la gauche démocratique, il en suit la politique, votant en 1907-1908 contre les fondations de messes, en 1909 contre l'amnistie des inventaires et pour les retraites ouvrières, en 1910-1911 contre la représentation proportionnelle et pour la confiance à Briand. Cependant, élu en 1903, il est battu en 1912 (7 janvier), n'obtenant que 146 voix contre 162 à son adversaire Colin (suffrages exprimés : 310).

Il meurt dix-huit mois plus tard, le 5 juillet 1913.

5/ « Les Français ont du mal à se voir comme les descendants d'une immigration »



Le 1^{er} août, l'historien Benjamin STORA, 63 ans, a été nommé par le premier ministre Manuel Valls à la tête de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Spécialiste du Maghreb, de la décolonisation et de la guerre d'Algérie, il remplace à ce poste Jacques Toubon - devenu entre-temps Défenseur des droits -, qui était à la tête de l'institution depuis sa création, en 2007. La passation de pouvoir entre les deux hommes doit avoir lieu, lundi 15 septembre, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle collection permanente du musée situé dans le 12^e arrondissement de Paris.

Pourquoi avoir postulé à la direction de la Cité de l'histoire de l'immigration ?

Je travaille sur l'histoire du Maghreb depuis les années 1970 et dès ma thèse sur Messali Hadj [*fondateur du nationalisme algérien*], j'ai été amené à m'intéresser aux questions d'immigration. Messali Hadj était un immigré et la France a été le lieu de naissance de ce nationalisme algérien. Je me suis également très tôt engagé dans le mouvement associatif sur ces questions, notamment contre le racisme et à l'occasion des marches pour l'égalité. Enfin, il est certain que le fait d'avoir été **moi-même un « déplacé »** [*M. Stora est arrivé en France à l'âge de 12 ans*] m'a aussi beaucoup marqué...

Cliquez SVP sur ce lien si + : http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/09/14/les-francais-ont-du-mal-a-se-voir-comme-les-descendants-d-une-immigration_4487236_3224.html

6/ Faut-il intervenir en Irak contre l'Etat islamique?

La France organise ce lundi une conférence pour définir les contours de la coalition internationale contre l'EI. Les arguments politiques s'opposent sur le bien-fondé d'une intervention en Irak.



Le tempo a été donné, la semaine dernière, par Barack Obama. Une coalition internationale se forme pour lutter contre l'Etat islamique en Irak et en Syrie. Une quarantaine de pays seraient prêts à participer, selon Washington.

La France a déjà livré des armes aux combattants kurdes, ainsi que de l'aide humanitaire, tandis que les Etats-Unis mènent des frappes aériennes depuis le 8 août. Faut-il emboîter le pas des Etats-Unis et intervenir en Irak à notre tour? Les arguments s'opposent.

"Aujourd'hui, aller faire la guerre dans cette région, c'est prendre le risque de fédérer contre nous", prévenait Dominique de Villepin vendredi sur BFMTV. L'ancien Premier ministre s'oppose fermement à toute intervention pour contrer l'Etat islamique, arguant que chaque guerre en entraîne de nouvelles. "Il serait temps que les pays occidentaux tirent les leçons de l'expérience. "Depuis l'Afghanistan, nous avons multiplié les interventions militaires, pour quel résultat? Il y avait en 2001 un foyer de terrorisme central? Un. Aujourd'hui? Une quinzaine", a-t-il ajouté.

Précipitation ou urgence?...

Cliquez svp sur ce lien si + : http://www.lexpress.fr/actualite/monde/faut-il-intervenir-en-irak-contre-l-etat-islamique_1575844.html



CAVAIGNAC : Le cimetière de nos jours....

7/ Irak : la France a aussi ses ennemis intérieurs Auteur Ivan Rioufol

<http://blog.lefigaro.fr/rioufol/2014/09/la-guerre-reussit-plutot-bien.html>

La guerre réussit plutôt bien à François Hollande. Encore faudrait-il ne pas se tromper de cibles. "Il n'y a pas de temps à perdre face à la menace des djihadistes de Daesh", a-t-il expliqué ce lundi en ouvrant, à Paris, la conférence internationale sur "la paix et la sécurité en Irak". Daesh : le mot aseptisé pour désigner l'Etat islamique (EI), revendiqué pourtant comme tel par le nouveau calife, qui s'inscrit dans la tradition des successeurs de Mahomet. "Il se compare au premier calife jusque dans sa manière de s'habiller", a même fait remarquer le président irakien, Fouad Massoum, ce matin sur *Europe 1*. Ce califat n'est pas, en effet, une créature de l'Occident comme le répètent les sempiternels culpabilisateurs du monde libre. L'EI, alias Daesh, veut imposer un retour à l'Islam des origines, c'est-à-dire notamment à une idéologie de conquêtes territoriales et de conversions par le sabre. N'oublions pas qu'un siècle seulement après la mort du prophète, ses fidèles étaient à Poitiers. C'est au nom du djihad que les Chrétiens, les Aziris et d'autres minorités sont persécutés. C'est en son nom qu'un troisième occidental, le travailleur humanitaire britannique David Haines, vient d'être décapité au couteau et complaisamment filmé. Ceux que Hollande veut affronter, emboitant le pas de Barack Obama, ne sont donc pas seulement des "terroristes", comme le dit le discours officiel. Ce sont des islamistes, rejoints d'ailleurs par près d'un millier de jeunes Français, dont beaucoup de convertis à l'islam radical. La guerre qui se profile est bel et bien une guerre de civilisation, dans laquelle les pays musulmans "alliés" (Emirats, Qatar, Turquie, etc) vont être amenés à donner des preuves de leur réelle volonté de combattre cet islam barbare.

Mais cette guerre a aussi ses foyers en France. "Nous ne sommes plus à nous demander s'il y aura un attentat, mais quand", explique Loïc Garnier, directeur de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (*Le Parisien*). Or les réticences qui s'observent chez Hollande pour désigner l'ennemi extérieur sont plus considérables encore s'agissant de décrire l'ennemi intérieur. "La propagande des terroristes n'a rien à voir avec le message de l'islam", s'empresse d'assurer Bernard Cazeneuve. Le souci du ministre de l'Intérieur d'éviter l'amalgame avec les musulmans est louable. Mais il est inopérant. Car cette indifférenciation est déjà majoritairement faite par l'opinion, confrontée ici aux revendications religieuses et identitaires, là aux scènes de guérillas urbaines ou à la montée des intolérances. La mise en avant de l'islamophobie, ce sentiment d'agression qui permet à l'islam radical de justifier la riposte, masque la montée vertigineuse de la judéophobie. Les actes antisémites ont progressé en France de 91% de janvier à fin juillet 2014. Comme le souligne (*Le Figaro*, samedi) le président de la Licra, Alain Jakubowicz, ces actes "sont dans une immense majorité des cas commis (...) par des jeunes issus de la communauté arabo-musulmane". La christianophobie qui s'observe en terres d'islam n'émeut pas davantage. Dimanche, Place de la République, à Paris, à peine deux cents personnes ont dénoncé le génocide des minorités en Irak. L'Appel de Paris, ce texte de solidarité publié par la Mosquée de Paris, est une heureuse démonstration d'apaisement. Mais les musulmans de France ne pourront faire l'économie de se désolidariser du conflit civil qui probablement s'annonce, attisé par une minorité belliqueuse qui se réclame de l'islam littéral. Sinon, le pire est à craindre.

8/ La "police de la charia" qui fait scandale en Allemagne

<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140911152750/islam-allemande-societe-salafisme-islam-la-police-de-la-charia-qui-fait-scandale-en-allemande.html>

Une patrouille d'islamistes radicaux autoproclamée "police de la charia" arpente ces dernières semaines les rues de Wuppertal, ville moyenne de Rhénanie du Nord-Westphalie, enjoignant les musulmans à respecter la loi islamique, avant d'être interdite par les autorités. Une manifestation de prosélytisme qui a provoqué un scandale en Allemagne.

Vêtus d'un gilet orange, frappé de l'expression "Shariah police", ils patrouillaient dans les rues de Wuppertal les soirs et les week-ends. Leur objectif : remettre leurs frères et sœurs musulmans dans le "droit chemin", en les détournant des bars, discothèques, et autres casinos. Pas d'alcool, pas de drogue, pas de musique. Les femmes, elles, étaient invitées à porter le voile.



Cette autoproclamée "police de la charia" a provoqué un scandale en Allemagne, faisant les choux gras de la presse nationale, et poussant les plus hautes autorités de l'État fédéral à réagir. Après les ministres de l'Intérieur et de la Justice, c'est la chancelière Angela Merkel en personne qui s'est exprimé sur la polémique naissante.

Activistes bien connus

"L'État dispose du monopole de la violence légitime. Personne d'autre n'est autorisé à se substituer à la police", a-t-elle notamment déclaré à la télévision, avant d'appeler à durcir la loi pour lutter contre la propagande islamiste. Selon *Le Parisien*, les autorités allemandes ont finalement déposé plainte contre les organisateurs de cette patrouille de la charia pour "infraction à la loi sur la liberté de réunion".

D'après *L'Alsace*, ces derniers, Pierre Vogel et Sven Lau, sont deux activistes bien connus du milieu salafiste radical en Allemagne. Le premier s'était fait connaître en proposant de "couper la main des voleurs". Le deuxième, un converti à l'islam, fait l'objet de poursuites pour avoir incité des jeunes Allemands à rejoindre les organisations jihadistes en Syrie. Les deux hommes s'étaient déjà fait remarquer en distribuant des Corans gratuits sur des marchés

EPILOGUE ABOU EL HASSAN

Année 2008 : 22 756 habitants



La Mairie actuelle

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO

